



Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2023

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ces opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2023, déposés en séance ordinaire du conseil municipal le 5 juin 2024, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 9 870 965 \$ comparativement à 9 689 916 \$ pour 2022. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins et bâtiments municipaux, véhicules, etc., ainsi que les fonds réservés et les surplus.

L'année fiscale 2023 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 143 033 \$, soit une augmentation de 106 731 \$ par rapport à l'année précédente. Le solde de cet excédent s'explique par l'affectation de 130 000 \$ du surplus accumulé affecté en 2023 pour balancer le budget, ce qui s'avère finalement ne pas être requis, et par une saine gestion des finances municipales. Concrètement, l'excédent a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2024, de sorte que le surplus accumulé affecté et réservé pour le budget 2024 s'établit à 200 000 \$. Quant aux fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 501 214 \$ et sont constitués des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au montant de 142 153 \$, du fonds de roulement de 311 384 \$, du fonds, obligatoire depuis 2022, de 13 626 \$ en prévision d'une élection ou un référendum et du fonds d'infrastructures et équipements municipaux de 34 051 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2023 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 130 356 \$ dont 1 105 450 \$ sont à la charge du Gouvernement du Québec et ses organismes.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal... ».

Voici la rémunération 2023 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation de dépenses	Total annuel
Maire	17 525 \$	8 763 \$	26 288 \$
Maire (préfet suppléant et conseiller à la MRC d'Argenteuil)	13 064 \$	6 532 \$	19 596 \$
Conseillers	5 842 \$	2 921 \$	8 763 \$



Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2023

En 2023, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 8 728 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention récurrente a permis à la Municipalité, en 2023, d'effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Benny.

En 2024, la Municipalité devra compléter la totalité des investissements de sa programmation quinquennale du programme TECQ 2019-2024 en s'assurant de respecter le seuil minimal d'immobilisation à maintenir d'une somme de 411 000 \$. En additionnant ce montant à la contribution gouvernementale de 1 257 539 \$, il s'agit donc d'investissements d'une valeur de 1 668 539 \$ sur les cinq années du programme qui doivent être réalisés de 2019 à 2024. À ce jour, 1 412 687 \$ de travaux admissibles ont été exécutés dans les cinq premières années. Le solde de 255 852 \$ sera utilisé pour des travaux d'asphaltage sur la Montée du Pont-Bleu et divers chemins municipaux.

En date du 31 décembre 2023, on observe la construction de dix-huit (18) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 6 805 000 \$. Il y a eu des demandes pour quatre (4) garages détachés pour une valeur estimée de 320 000 \$ et vingt-trois (23) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 1 742 067 \$. Ces données présentent encore une augmentation importante par rapport aux années précédentes, mais une diminution par rapport à 2023, en passant d'une valeur estimée totale de 6 831 470 \$ pour 2020, 8 205 468 \$ pour 2021, 15 270 618 \$ pour 2022 et 10 408 861 \$ pour 2023. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2024 s'élève à 523 810 400 \$ en valeur imposable comparativement à 299 858 900 \$ pour la taxation 2023, soit une augmentation approximative de 75 %. De cette valeur imposable, une somme de 62 492 633 \$ provient de la catégorie des immeubles non résidentiels (INR). La catégorie des INR est essentiellement composée des commerces alors que la catégorie des immeubles résidentiels comprend tous les autres immeubles, notamment les immeubles résidentiels, les terrains vacants et les secteurs agricoles et forestiers. Un immeuble peut appartenir aux deux catégories, en fonction de ses activités. Au cours de l'année 2020, le conseil municipal avait pris la décision d'instaurer des taux variés de taxation en fonction de ces deux catégories d'immeubles puisque les INR sollicitent généralement plus de services municipaux que les immeubles résidentiels.

D'une durée de trois ans, de 2024 à 2026, le nouveau rôle triennal a vu les valeurs foncières s'élever drastiquement puisque la Municipalité n'avait pas subi d'augmentation significative des valeurs imposables depuis 2018, du fait que le précédent rôle avait été reconduit. Ce fut cependant le cas lors de l'équilibrage du rôle triennal en vigueur et la Municipalité possède dorénavant un facteur comparatif de **1** comparativement à **1.52** pour l'an passé, ce qui signifie que l'évaluation foncière des propriétés de Mille-Isles s'approche maintenant très près, en moyenne, de leur valeur marchande.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2023, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2024 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Howard Sauvé, maire

- Original signé -

3 juillet 2024

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2024